



# PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE TRESSERRE

Mercredi 21 février 2024 à 19h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Michel THIRIET, Maire.

---

Présents – Absents – Procurations – Quorum

**Présents :** Michel THIRIET, Sabine BAILLIE, Hélène BERINGUIER, Philippe COURTIAL, Jean-Pierre LHOTE, Hervé PARRA, Stéphanie PLANES, Paul MILHE POUTINGON.

**Absents :** Laurent LEBRETTE, Cyrille XIFFRÉ.

**Absents excusés avant donné procuration :** Aurélie LOPIS à Stéphanie PLANES, Darren RIGBY à Jean-Pierre LHOTE, Nathalie RIGBY à Hélène BERINGUIER, Jean-Baptiste TRILLES à Philippe COURTIAL, Frédérique VAQUER à Michel THIRIET.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre LHOTE a été désigné secrétaire de séance, assisté de Mme Christine SERVAIS, Directrice Générale des Services.

**Quorum atteint à l'ouverture de la séance**

**En exercice : 15**

**Présents : 8**

**Procurations : 5**

**Votants : 13**

**Approbation du procès-verbal :** Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 janvier 2024 a été approuvé, à l'unanimité.

---

**Ordre du jour**

	<b><u>DELIBERATIONS portant</u></b>
2024-011	Avis portant sur la demande d'autorisation environnementale pour la création et l'exploitation d'un crématorium animalier sur le territoire de la commune de Le BOULOU

**Informations**

- Conseil Municipal du 27 février 2024 à 19h30 ;
- Séminaire des élus sur le lancement sur les enjeux du PLUi le jeudi 14 amrs 2024 ;
- Point d'avancement du PCS.

**Questions diverses**

---

2024-011 – Avis portant sur la demande d'autorisation environnementale pour la création et l'exploitation d'un crématorium animalier sur le territoire de la Commune de Le BOULOU

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée qu'un dossier portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS CREMACAT portant sur le projet de création et d'exploitation d'un crématorium animalier sur la Commune de Le BOULOU s'est déroulé du 15 janvier au 8 février 2024 inclus.

La Société CREMACAT souhaite créer le premier crématorium animalier dans le département des Pyrénées-Orientales afin d'améliorer considérablement les services :

- pour les familles : services funéraires animaliers proches et accessibles ;
- pour les vétérinaires : des meilleurs délais de collecte des cadavres, des contacts proches, de meilleurs prix possibles grâce à la proximité.

Le choix d'implantation proposé dans la ZAC Vinyes d'en Cavallès sur la commune de Le Boulou est motivé par sa situation idéale : l'accès à A9 facilité, desserte des 3 vallées du département et proximité de la frontière espagnole. C'est un choix stratégique qui doit répondre aux besoins d'une large clientèle qui s'étend sur l'ensemble du Vallespir, du département des Pyrénées Orientales et probablement certaines communes limitrophes.

Ce projet est situé à une distance minimal de 100 m :

- des lieux publics de baignade, des plages, des stades ou des terrains de camping agréés ;
- des habitations occupées par des tiers, des crèches, des écoles, des maisons de retraite et des établissements de santé ;
- des puits et des forages extérieurs au site, des sources, des aqueducs en écoulement libre ;
- de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, des rivages et des berges des cours d'eau.

La société CREMACAT va permettre l'implantation du premier crématorium animalier du département et ainsi améliorera considérablement les services rendus et notamment pour l'environnement :

- un centre construit dans le respect total de l'environnement et du développement durable ;
- réduction de l'emprunte carbone et des coûts de trajets ;
- gestion des déchets ;
- gestion différenciée des espaces verts (abandon total de pesticides).

La commune de Tresserre étant concernée dans un rayon d'un kilomètre par la présence de l'installation classée, un avis du Conseil municipal un avis sur la demande d'autorisation est requis.

Après étude du dossier, renseignements pris auprès du voisinage des autres installations dans la région et débat sur les impacts, Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale pour la création et l'exploitation de ce crématorium animalier.

### **Le Débat s'instaure.**

Après avoir entendu les explications du Maire, l'assemblée, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DONNE** un avis favorable à la demande d'autorisation d'environnementale pour la création et l'exploitation d'un crématorium animalier sur le territoire de la commune de Le Boulou.

**CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre cet avis à la Direction des Collectivités et de la Légalité – Bureau du contrôle de la légalité de l'urbanisme et de l'environnement de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

### **Informations**

- Conseil municipal du 27 février 2024 à 19h30 : évocation de l'Ordre du Jour ;
- Les élus sont invités à participer au séminaire sur le lancement du PLUi qui se tiendra le 14 mars 2024 à 14h30 à Thuir ;
- Information sur l'avancement du PCS qui doit être terminé et transmis en juillet 2024.

### **Questions diverses**

- Monsieur Milhe Poutingon propose que la commune informe la population sur les problèmes de colonisation des frelons asiatiques et sur la solution de piégeage qui fonctionne bien.
  - o Monsieur Le Maire indique que cette info peut effectivement être relayée sur les communications municipales

L'Ordre du jour n'appelant pas d'autres questions, Monsieur Le Maire clôt la séance à 20h20.

Le secrétaire de séance

  
Jean-Pierre LHOTE